



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Demande d'autorisation environnementale et de permis de construire concernant l'exploitation d'une plate-forme logistique sur les communes de Cormelles le Royal, Mondeville et Grentheville

Demandeur : CARGO PROPERTY DEVELOPMENT - ZI route de Paris - 14120 MONDEVILLE

Emplacement des installations : Boulevard de l'Espérance à Cormelles le Royal

Par arrêté du 19 novembre 2021, une enquête publique unique d'une durée de 36 jours consécutifs est prescrite du lundi 13 décembre 2021 (9 h 30) au lundi 17 janvier 2022 (17 h) en mairies de Cormelles le Royal, Mondeville et Grentheville portant sur une demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique ainsi que sur les 3 permis de construire relatifs au projet sur les communes de Cormelles le Royal, Mondeville et Grentheville.

Le dossier d'enquête publique unique comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique unique dont les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant est déposé et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet des services de l'État dans la Calvados : www.calvados.gouv.fr : publications/ICPE : installations classées/ICPE : installations classées industrielles/dossier d'enquête

- en mairies de :

Mondeville	lundi, mercredi, jeudi et vendredi	8 h 30 à 12 h 30 / 13 h 30 à 17 h
	mardi	12 h à 18 h 30
Cormelles le Royal	lundi au vendredi	8 h 30 à 12 h 15 / 13 h 15 à 17 h
Grentheville	lundi et vendredi	9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 30
	mardi et jeudi	13 h 30 à 17 h 30
	mercredi	9h à 12 h

- sur un poste informatique mis à disposition du public en préfecture (bureau de l'environnement et de l'aménagement) aux heures d'ouverture du public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres disponibles en mairies de Mondeville, Cormelles le Royal et Grentheville.

Les observations et propositions du public pourront être adressées par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Mondeville, siège de l'enquête, ou par voie électronique à la préfecture du Calvados : pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites sont consultables à la mairie de Mondeville. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site des services de l'État dans le Calvados. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

L'avis d'enquête sera publié quinze jours avant le début de l'enquête sur le site internet des services de l'État dans le Calvados.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de M. Xavier VERMAUT : xvermaut@eol.fr

M. Michel OZENNE, receveur percepteur du trésor public à la retraite, désigné en qualité de **commissaire enquêteur** par le tribunal administratif de CAEN se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations et propositions écrites et orales, en mairies de :

Mondeville	le lundi 13 décembre 2021	de 9 h 30 à 12 h
	le lundi 17 janvier 2022	de 14 h à 17 h (clôture)
Cormelles le Royal	le mardi 28 décembre 2021	de 9 h à 12 h
Grenthéville	le jeudi 6 janvier 2022	de 14 h à 17 h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Cormelles le Royal, Mondeville et Grenthéville et à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement). Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique unique, M. le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation sur la demande d'autorisation environnementale, éventuellement assorti de prescriptions. Les maires de Cormelles le Royal, Mondeville et Grenthéville délivreront ou refuseront la délivrance de permis de construire.

Fait à CAEN, le 19 novembre 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Jean-Philippe VENNIN